

FICHE SIGNALÉTIQUE

ÉLASTOCOL STICK EN AÉROSOL

Available in English

SIMDUT	VÊTEMENTS DE PROTECTION	TRANSPORT DES MARCHANDISES DANGEREUSES	
			AÉROSOLS Classe 2.1 UN1950 G.E. : Aucun

SECTION I : IDENTIFICATION DU PRODUIT CHIMIQUE ET DE LA COMPAGNIE

Utilisation : Apprêt pour membranes autocollantes à utiliser sur surfaces poreuses.

Numéro de formule : 423.1

Fabricant :

Soprema Canada
 1675, rue Haggerty
 Drummondville (Québec) J2C 5P7
 CANADA
 Tél. : 819 478-8163

Distributeurs :

Soprema Inc.
 44955, Yale Road West
 Chilliwack (C.-B.) V2R 4H3
 CANADA
 Tél. : 604 793-7100

Soprema USA
 310, Quadral Drive
 Wadsworth (Ohio) 44281
 ÉTATS-UNIS
 Tél. : 1 800 356-3521

Soprema USA
 12251, Seaway Road
 Gulfport (Mississippi) 39507
 ÉTATS-UNIS
 Tél. : 228 239-1168

En cas d'urgence :

SOPREMA (8 h à 17 h) : 1 800 567-1492

CANUTECH (Canada) (24h) : 613 996-6666

CHEMTREC (É.-U.) (24h) : 1 800 424-9300

NOTE D'URGENCE

Aérosol de couleur rouge qui dégage une forte odeur de solvant. **ATTENTION!** Gaz contenu sous pression est extrêmement inflammable. Les vapeurs de ce produit peuvent s'accumuler et former des mélanges inflammables et explosifs avec l'air.

Ce produit peut irriter la peau, les yeux et les voies respiratoires. Si ingéré, le produit est nocif ou fatal. En cas d'ingestion, le produit peut pénétrer dans les poumons et causer des dommages. L'inhalation de fortes concentrations de vapeurs de ce produit peut causer une dépression du système nerveux central (SNC) (par exemple, des maux de tête, des nausées, des étourdissements, de la somnolence ainsi qu'une incoordination et une perte de conscience).

SECTION II : COMPOSITION ET INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS DANGEREUX

NOM DU COMPOSÉ	NO CAS	% POIDS	LIMITE D'EXPOSITION (ACGIH)	
			TLV-TWA	TLV-STEL
Acétone	67-64-1	30-60	500 ppm	750 ppm
Naphta	64742-89-8	10-30	400 ppm	500 ppm
Peut contenir :				
n-Heptane	142-82-5		400 ppm	500 ppm
n-Hexane	110-54-3		50 ppm (peau)	Non établie
Propane	74-98-6	10-30	1 000 ppm	Non établie
Isobutane	75-28-5	3-7	Non établie	Non établie

SECTION III : EFFETS POTENTIELS SUR LA SANTÉ

Effets de l'exposition à court terme (aigus)

INHALATION

L'inhalation de vapeurs de ce produit peut se produire lors de la manipulation de produit. L'exposition à ces vapeurs au-dessus des limites d'exposition peut causer une irritation des voies respiratoires et une dépression du SNC (maux de tête, étourdissement, nausées, fatigue, confusion et coma).

Naphta : Le principal effet de l'exposition à court terme au naphta est la dépression du SNC. Les effets observés dans des études effectuées avec des volontaires à 5 000 ppm ont été des étourdissements et des vertiges (à 4 minutes), de l'incoordination (à 7 minutes), de l'hilarité ou un état de stupeur (à 15 minutes) qui ont persisté pendant 30 minutes après l'exposition. Les sujets ont rapporté des pertes d'appétit, une légère nausée et un goût d'essence dans la bouche qui ont persisté quelques heures après l'exposition. Des expositions à de faibles concentrations n'ont produit que de légers étourdissements (1 000 ppm pendant 6 minutes ou 2 000 ppm pendant 4 minutes). La concentration fatale a été observée à 16 000 ppm. Une irritation des membranes muqueuses peut survenir à des concentrations élevées de vapeurs. (1)

Acétone : Lors d'une étude, des volontaires exposés à des concentrations allant jusqu'à 500 ppm n'ont signalé aucun effet nocif. Dans d'autres études, on a rapporté des cas de légère irritation du nez et de la gorge signalée à des concentrations variant de 300-500 ppm. L'exposition à une concentration de 250 ppm pendant 4 heures a causé

de légers effets sur la performance de tests comportementaux (test de discrimination auditive et test de l'humeur). Au fur et à mesure que les concentrations s'approchent de 1 000 ppm, une irritation notable survient et certaines personnes signalent des maux de tête, des vertiges et de la fatigue. L'inhalation de concentrations supérieures à 2 000 ppm peut provoquer des étourdissements, une sensation d'ivresse, de la somnolence, des nausées et des vomissements. L'exposition à une concentration extrêmement élevée (plus de 10 000 ppm) peut provoquer une perte de conscience. Une irritation intolérable au nez et à la gorge peut survenir à ces concentrations. Des concentrations encore plus élevées peuvent causer un effondrement, le coma et le décès. (1)

Propane : À des concentrations dans l'air inférieures à 1 000 ppm, le propane est pratiquement non toxique. De brèves expositions à 10 000 ppm ne causent aucun symptôme; 100 000 ppm peut produire de légers étourdissements après quelques minutes d'exposition, mais n'est pas irritant pour le nez et la gorge. Le propane est un asphyxiant simple. Des concentrations élevées de propane déplace l'oxygène et cause l'asphyxie. Le contenu en oxygène dans l'atmosphère ne doit pas tomber en-dessous de 18%. Les effets d'une déficience en oxygène sont : 12-16% hausse de la respiration et du pouls, coordination musculaire légèrement perturbée; 10-14% trouble émotif, fatigue anormale, respiration perturbée; 6-10% : nausée, vomissement, effondrement ou perte de conscience; sous 6% : mouvements convulsifs, arrêt respiratoire possible et mort. (1)

Isobutane : Faible toxicité. L'inhalation de 5% d'isobutane (50 000 ppm) pendant 2 heures n'a causé aucun effet. Aucun effet sur la santé n'a été observé chez l'humain exposé à 1 000 ppm pendant 8 heures ou à 500 ppm 8 heures par jour pendant 10 jours. L'isobutane peut avoir des effets sur le SNC et des effets asphyxiants à des concentrations élevées, bien au-dessus de la limite inférieure d'explosibilité de 1.8% (18 000 ppm). (1)

CONTACT AVEC LA PEAU

Le contact prolongé ou répété peut causer un dessèchement de la peau et une dermatite (sécheresse, irritation, rougeur et fissuration de la peau). Le contact avec le gaz liquéfié s'échappant de son cylindre à haute pression peut causer des engelures.

Naphta : Selon des études sur l'humain, le naphta est considéré comme un irritant modéré à grave pour la peau. Des effets nocifs ne sont pas susceptibles de se produire par absorption cutanée. (1)

Acétone : D'après l'information recueillie chez les animaux et l'information limitée chez l'humain, l'acétone est soit non irritante ou soit un irritant très léger. Le risque de ressentir des effets sur la santé à la suite de l'absorption d'acétone à travers la peau intacte est très faible. (1)

Propane : Le gaz n'affecte pas la peau. Le contact avec le gaz liquéfié s'échappant à haute pression peut causer des engelures. Les symptômes d'une légère engelure sont l'engourdissement, les picotements et les démangeaisons dans la zone affectée. Les symptômes d'une engelure plus grave sont une sensation de brûlure et une rigidité de la zone affectée. La peau peut devenir d'un blanc ou d'un jaune cireux. La formation d'ampoules, la mort des tissus et la gangrène peuvent également se développer dans des cas graves. Le contact direct avec le gaz propane liquéfié peut causer des dommages caractéristiques d'une brûlure thermique avec des enflures, de l'accumulation de liquide et de la rougeur extrême. La mort et le gangrène des tissus peuvent également se développer. (1)

Isobutane : Le contact avec le gaz liquéfié s'échappant à haute pression peut causer des engelures. Les symptômes d'une légère engelure sont l'engourdissement, les picotements et les démangeaisons dans la zone affectée. Les symptômes d'une engelure plus grave sont une sensation de brûlure et une rigidité de la zone affectée. La peau peut devenir d'un blanc ou d'un jaune cireux. La formation d'ampoules, la mort des tissus et la gangrène peuvent également se développer dans des cas graves. (1)

CONTACT AVEC LES YEUX

Les vapeurs peuvent causer une irritation des yeux avec des larmoiements, de l'inconfort, des rougeurs et de la douleur. Le contact des yeux avec le produit peut causer des irritations modérées à graves.

Naphta : Selon un rapport sur l'irritation de la peau, le contact du naphta avec les yeux peut résulter en irritation et douleur. Des vapeurs concentrées de naphta peuvent causer de légères irritations. Or, pendant une exposition de 4 minutes à 5 000 ppm de naphta, il n'y a eu aucune plainte d'irritation aux yeux. Il n'y a aucune information disponible sur les humains ou les animaux. (1)

Acétone : D'après l'information recueillie chez les animaux et l'information limitée chez l'humain, l'acétone est un irritant grave. (1)

Propane et Isobutane : Le gaz ne cause pas d'irritation aux yeux. Le contact avec le gaz liquéfié s'échappant à haute pression peut causer des engelures aux yeux. Des dommages permanents ou une cécité peuvent survenir. (1)

INGESTION

Il est peu probable que des quantités toxiques de ce produit soient ingérées lors de la manipulation et de l'utilisation normale du produit. Si une quantité significative du produit était ingérée, les symptômes comme ceux décrits pour l'inhalation pourraient se produire. Ce produit peut causer de l'irritation, des brûlures de la bouche et de la gorge et des douleurs abdominales. Le produit peut être aspiré (inhalé) dans les poumons pendant l'ingestion ou le vomissement. L'aspiration, même de petites quantités, peut avoir comme conséquence une accumulation de

fluide dans les poumons, menaçante pour la vie. De graves dommages aux poumons (œdème), des difficultés respiratoires, l'arrêt cardiaque et la mort peuvent en résulter. (1)

Naphta : Les informations sur la toxicité animale indiquent que le naphta a une très faible toxicité par ingestion. L'ingestion d'une dose extrêmement grande peut causer la nausée, des vomissements, des maux de tête et autres symptômes de la dépression du SNC (voir inhalation). (1)

Acétone : L'ingestion n'est pas une voie typique de l'exposition au travail. Plusieurs études ne signalent aucun effet sinon des effets mineurs (légère somnolence) chez des personnes ayant ingéré jusqu'à 20 grammes d'acétone par jour pendant plusieurs jours. L'information sur la toxicité chez des animaux suggère que l'acétone n'est pas très toxique suite à l'ingestion. Si l'acétone est aspirée (c'est-à-dire respirée dans les poumons durant l'ingestion ou le vomissement), elle peut causer des lésions graves, voire létales. L'information recueillie chez les animaux suggère que l'acétone serait difficilement aspirée, car elle s'évapore très rapidement. Vu ses propriétés physiques, l'acétone peut être aspirée dans les poumons durant l'ingestion ou le vomissement. (1)

Propane et Isobutane : Pas applicable pour les gaz.

Effets de l'exposition à long terme (chroniques)

INHALATION

Naphta : Des dommages aux nerfs des extrémités comme les pieds et les mains (neuropathie périphérique) ont été observés chez les travailleurs exposés aux solvants pétroliers contenant un mélange de produits chimiques incluant le naphta. (1)

Propane et Isobutane : Aucun effet à long terme n'a été rapporté de l'exposition au propane.

CONTACT AVEC LA PEAU

Naphta : Le contact prolongé ou répété avec la peau peut causer une dermatite (sécheresse, irritation et rougeur de la peau). (1)

Acétone : Le contact prolongé ou répété peut causer le dégraissage de la peau et produire une dermatite (sécheresse, irritation, rougeur et fissure). (1)

SENSIBILISATION DE LA PEAU

Naphta : Il n'y a eu aucun rapport de sensibilisation de la peau chez des personnes exposées au naphta au travail. On n'a observé aucune sensibilisation de la peau dans un test de maximisation utilisant 25 volontaires. (1)

Acétone : L'acétone n'est pas un sensibilisant pour la peau. (1)

CONTACT AVEC LES YEUX/VISION

Naphta : L'information limitée suggère que le naphta peut causer des changements nuisibles à la vision, tels que la vision floue, discrimination de la couleur altérée, sensibilité réduite des yeux à la stimulation visuelle et constriction du champ visuel. Les études disponibles ont impliqué des petites quantités d'employés et les concentrations d'exposition ont été généralement élevées (par exemple, 423 à 1 280 ppm pendant 5 ans avec des concentrations à niveau élevé). Il a été suggéré que ces effets peuvent correspondre avec des signes de neuropathie périphérique. (1)

ORGANES CIBLES

Naphta : L'exposition à long terme de travailleurs de pneus de caoutchouc à un mélange de solvant qui incluait du naphta a causé de légers désordres sanguins. Aucune conclusion ne peut être obtenue de ce rapport en raison des expositions combinées. (1)

Propane et Isobutane : Il n'y a aucune information disponible chez les humains ou chez les animaux.

CŒUR/VAISSEAUX SANGUINS

Acétone : On n'a observé aucune différence statistiquement significative de mortalité venant du système circulatoire ou de maladie cardiaque chez 948 employés exposés jusqu'à 1 070 ppm d'acétone pendant plus de 23 ans lorsque comparés à la population générale des États-Unis. (1)

SANG/SYSTÈME DE FORMATION DU SANG

Acétone : On n'a trouvé aucun changement significatif dans la composition ou la chimie du sang chez 60 travailleurs qui ont travaillé au-moins 5 ans dans une industrie manufacturière de fibre d'acétate (expositions de 550 à 1 050 ppm). (1)

SYSTÈME NERVEUX

Naphta : On a observé des dommages au système nerveux des extrémités (mains, bras, jambes et pieds) chez des personnes exposées au naphta au travail. Cette condition est considérée comme une neuropathie périphérique. La plupart des cas au travail sont survenus dans des petites industries où il y avait exposition à des concentrations relativement élevées, habituellement pendant plus de 8 heures/jour. (1)

Acétone : Aucune conclusion ne peut être tirée d'après l'information sur l'humain. Des études sur des animaux n'ont montré aucun effet neurotoxique de l'acétone. (1)

CANCÉROGÉNÉCITÉ

Naphta, Propane et Isobutane : Il n'y a aucune information disponible chez les humains et chez les animaux. Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) n'a pas évalué la cancérogénicité de ces produits chimiques. L'Association américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux (ACGIH) n'a pas désigné ces produits chimiques comme cancérogènes. Le Programme national de toxicologie (NTP) des États-Unis n'a pas inscrit ces produits chimiques dans la liste des substances cancérogènes. (1)

Acétone : L'acétone n'est pas connue comme un cancérogène. CIRC n'a pas évalué la cancérogénicité de ce produit. ACGIH n'a pas classé ce produit comme un cancérogène pour l'humain (A4). Note : l'ACGIH a publié un Avis de changement visant à enlever la désignation A4 (ne peut être classé comme un cancérogène chez l'humain). NTP n'a pas listé ce produit dans son rapport sur les cancérogènes. (1)

TÉRATOGENÉCITÉ, EMBRYOTOXICITÉ, FŒTOTOXICITÉ

Naphta : Il n'y a aucune information disponible chez l'humain. Le naphta n'a produit aucune tératogénéicité ou embryotoxicité dans les quelques études disponibles chez les animaux. On a observé la fœtotoxicité en présence de toxicité maternelle. (1)

Acétone : L'information localisée n'est pas suffisante pour conclure que l'acétone cause la toxicité sur le développement. D'après l'information limitée chez l'humain, aucune conclusion ne peut être tirée. Dans des études sur des animaux, l'inhalation d'acétone a causé la fœtotoxicité chez des rats et des souris et l'embryotoxicité chez des souris, mais seulement à des concentrations qui ont aussi causé la toxicité maternelle. (1)

Propane et Isobutane : Il n'y a aucune information disponible chez les humains ou chez les animaux.

TOXICITÉ SUR LA REPRODUCTION

Naphta : Il n'y a aucune information disponible chez l'humain. Le naphta a causé des dommages testiculaires graves chez les rats mâles à des concentrations qui ont produit d'autres toxicités significatives. (1)

Acétone : L'information localisée n'est pas suffisante pour conclure que l'acétone cause la toxicité sur la reproduction. Aucune conclusion ne peut être tirée de l'information limitée disponible chez les humains. Dans une étude orale chez des rats, on a observé des effets sur les spermatozoïdes à une dose qui a causé une autre toxicité significative. (1)

Propane et Isobutane : Il n'y a aucune information disponible chez l'humain ou chez les animaux.

MUTAGÉNÉCITÉ

Naphta : L'information disponible ne suggère pas que le naphta est mutagénique. Des résultats négatifs ont été obtenus dans la plupart des tests utilisant des animaux vivants et des sources pertinentes d'exposition. On a observé des résultats positifs (aberrations chromosomiques dans la moelle) chez les rats mâles exposés par inhalation, mais la pureté de l'échantillon n'était pas spécifiée. Aucune information chez l'humain n'a été trouvée. Des résultats négatifs ont

été obtenus dans des cellules humaines cultivées (dommage à l'ADN, synthèse d'ADN imprévue), avec ou sans activation métabolique. (1)

Acétone : L'acétone n'est pas connue comme un mutagène. Aucune information sur l'humain n'a été localisée. Il n'y a aucune étude confirmée qui montre la mutagénicité chez des animaux vivants. (1)

Propane et Isobutane : Il n'y a aucune information disponible.

SUBSTANCES SYNERGIQUES

Naphta : Les effets neurotoxiques de vapeur de naphta peuvent être accrus chez les rats par l'éthyle méthyle cétone (MEK) et l'acétate de plomb, mais sont diminués par le toluène. Des lésions pulmonaires chez les rats ont aussi été rapportées pour être accrues par la co-exposition du MEK. Le toluène et le xylène préviennent l'atrophie testiculaire du naphta. (1)

Acétone : Un effet majeur de l'acétone est son augmentation de la toxicité de plusieurs autres produits chimiques. Plusieurs situations professionnelles qui impliquent l'exposition à l'acétone impliquent aussi l'exposition à d'autres produits chimiques potentiellement nocifs. Cependant, on n'a localisé aucune information chez l'humain sur des effets synergiques. (1)

Propane et Isobutane : Il n'y a aucune information disponible.

ACCUMULATION POTENTIELLE

Naphta : Le naphta est principalement absorbé par les poumons. Des études sur des animaux indiquent que l'absorption par la peau est faible. Cependant, l'absorption par la peau peut être augmentée par l'exposition à d'autres solvants en même temps. Le naphta peut aussi être absorbé par les voies gastro-intestinales, mais cette voie n'est pas importante dans les expositions au travail. Le naphta est métabolisé dans le foie. La composition des métabolites varie d'une espèce à l'autre. Le 2,5-hexanedione est le métabolite principal et on croit qu'il est responsable pour la neuropathie périphérique. Le naphta et ses métabolites sont éliminés dans l'urine et dans l'air exhalé. (1)

Acétone : L'acétone ne s'accumule pas. C'est un sous-produit normal du métabolisme des mammifères et se retrouve dans presque tous les organes et les tissus ainsi que dans le sang. L'acétone peut pénétrer dans l'organisme par inhalation, ingestion ou contact cutané. Elle est métabolisée par au-moins deux voies en composés qui sont utilisés par l'organisme à la fabrication de glucose et d'autres produits de métabolisme intermédiaire, avec la production de dioxyde de carbone. L'acétone est excrétée soit telle quelle, soit après métabolisme sous forme de dioxyde de carbone principalement. (1)

Propane et Isobutane : Il n'y a aucune information disponible.

SECTION IV : PREMIERS SOINS

CONTACT AVEC LA PEAU

Retirer les vêtements contaminés. Laver à fond la région affectée avec de l'eau et du savon. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

CONTACT AVEC LES YEUX

Rincer à grande eau pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

INHALATION

En cas d'inhalation de gaz ou de vapeurs, évacuer la victime à l'air frais. Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène. Si la respiration cesse, donner la respiration artificielle. Obtenir des soins médicaux.

INGESTION

Ne pas provoquer le vomissement. Communiquer immédiatement avec un centre antipoison. En cas de vomissement, faire pencher la victime vers l'avant pour éviter l'aspiration des vomissements dans les poumons. Maintenir la victime au repos et appeler immédiatement un médecin.

SECTION V : LUTTE CONTRE L'INCENDIE

INFLAMMABILITÉ : Aérosol inflammable.
EXPLOSIBILITÉ : Sensibilité aux chocs : Non
Sensibilité aux décharges électrostatiques :
Peut accumuler l'électricité statique.
POINT D'ÉCLAIR : -104,4°C (propane) (ASTM D93)
TEMPÉRATURE D'AUTO-INFLAMMABILITÉ : Non disponible
LIMITES D'INFLAMMABILITÉ DANS L'AIR : (% en volume)
Non disponible

RISQUES D'INCENDIES ET D'EXPLOSION

Gaz extrêmement inflammable. Cet aérosol s'enflamme très facilement sous l'action de la chaleur, d'étincelles ou de flammes. Ce produit et ses vapeurs s'enflamment facilement sous l'action de la chaleur, d'étincelles ou de flammes. Les vapeurs de ce produit peuvent s'accumuler et former des mélanges inflammables et explosifs avec l'air. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. Elles peuvent se propager vers une source d'ignition et provoquer un retour de flammes au point de fuite. Le produit peut s'enflammer en présence d'oxydants forts. Ne pas couper, percer ou souder les contenants vides. L'application du produit sur des surfaces chaudes exige des précautions spéciales.

PRODUITS DE COMBUSTION

Des fumées ou des gaz toxiques et irritants peuvent être générés par la combustion ou la décomposition thermique du produit. Les contenants vides soumis à des températures élevées peuvent aussi dégager des gaz ou fumées toxiques et irritants : CO, CO₂, aldéhydes, cétone, acroléine, composés halogénés.

INSTRUCTIONS POUR ÉTEINDRE LE FEU

Évacuer le secteur. Porter un appareil respiratoire autonome et l'équipement de protection individuelle approprié, conforme aux normes. Approcher le feu le vent dans le dos et combattre l'incendie en se plaçant à une distance maximale de l'incendie ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés. Toujours rester éloigné des contenants lors de l'incendie vu le risque élevé d'explosion. Arrêter la fuite avant de tenter d'éteindre le feu. Si la fuite ne peut être arrêtée et si la région avoisinante ne présente pas de risques, laisser le feu brûler. Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque. Refroidir les contenants à grande eau longtemps une fois l'incendie éteint.

MOYENS D'EXTINCTION

Mousse anti-alcool ou universelle, poudre chimique sèche, CO₂, sable. L'eau pulvérisée lors d'un incendie peut s'avérer inefficace puisque le produit a un point d'éclair très bas.

SECTION VI : MARCHE À SUIVRE EN CAS DE DISPERSERMENT ACCIDENTEL

FUITES / DÉVERSEMENTS

Ventiler le secteur. Revêtir les équipements de protection appropriés pendant le nettoyage. Éliminer toutes les sources d'ignition. Fermer la source de la fuite si la manœuvre peut être effectuée de façon sécuritaire. Contenir la fuite. Absorber avec une matière inerte, comme du sable ou de la terre. Ramasser le produit à l'aide d'une pelle ou d'un balai anti-étincelles. Déposer dans un contenant qui se referme. Refermer le contenant et entreposer dans un endroit ventilé jusqu'à ce qu'il soit mis au rebut. Laver le secteur du déversement avec de l'eau et du savon. Empêcher les résidus de lavage de pénétrer dans les conduites d'eau, les égouts et les sous-sols. Disposer du matériel récupéré selon les normes environnementales de sa localité.

SECTION VII : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

MANUTENTION

Ce produit et ses vapeurs sont extrêmement inflammables et toxiques. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas ingérer. Éviter de respirer les brumes, les vapeurs et les poussières. Laver à fond après manipulation. Avant la manipulation du produit, il est important de s'assurer que les recommandations sur le contrôle de la ventilation ainsi que sur les équipements de protection personnelle sont suivies. Les personnes travaillant avec ce produit devraient être

formées sur les risques et les précautions à prendre lors de l'utilisation. Éliminer toutes les sources d'ignition (étincelles, flammes et surfaces chaudes). Garder éloigné de la chaleur. Mettre à la terre les contenants lors du transvasement pour éviter l'accumulation d'électricité statique. Refermer hermétiquement tous les contenants partiellement utilisés. Ne pas couper, percer ou souder les contenants vides.

ENTREPOSAGE

Entreposer les contenants à l'écart de toute source de chaleur ou d'ignition dans un endroit frais, bien ventilé et à l'abri du soleil. Garder les lieux d'entreposage libres de toutes matières combustibles. Interdire de fumer près des lieux d'entreposage. Entreposer le produit à l'écart des substances incompatibles. Entreposer ce produit inflammable conformément aux codes d'incendie et du bâtiment ainsi qu'à toute réglementation en matière de santé et sécurité. Le lieu d'entreposage devrait être clairement identifié, libre de toute obstruction et accessible au personnel formé et entraîné seulement. Inspecter périodiquement les lieux pour détecter les fuites ou les dommages. Avoir près des lieux d'entreposage, les extincteurs appropriés et des absorbants pour pallier les fuites. Inspecter tous les contenants pour s'assurer qu'ils sont bien étiquetés.

SECTION VIII : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

MAINS : Porter des gants en polyalcool de vinyle (PVA) ou en viton.
RESPIRATOIRE : Si le TLV est dépassé, si l'espace est restreint ou mal ventilé, utiliser un appareil de respiration conforme aux normes.
YEUX : Porter des lunettes de protection contre les produits chimiques conformes aux normes.
AUTRES : Avoir un bain pour les yeux et une douche de sécurité à proximité.
CONTRÔLE DES VAPEURS : Des échappements d'air doivent être prévus en quantité requise pour maintenir le niveau des vapeurs et des poussières sous les limites recommandées.

SECTION IX : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

ÉTAT PHYSIQUE : Aérosol
ODEUR ET APPARENCE : Aérosol rouge à forte odeur de solvant
SEUIL DE L'ODEUR : Non disponible
DENSITÉ DE VAPEUR (air = 1) : Plus lourd que l'air
TAUX D'ÉVAPORATION (acétate N'Butyle = 1) : Non disponible
POINT D'ÉBULLITION (760 mm Hg) : Non disponible
POINT DE CONGÉLATION : Non disponible
DENSITÉ (H₂O = 1) : Non disponible
SOLUBILITÉ DANS L'EAU (20°C) : Non soluble
CONTENU EN COMPOSÉS ORGANIQUES VOLATILS (C.O.V.) : 390 g/L
VISCOSITÉ : Non disponible

SECTION X : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

STABILITÉ : Ce matériel est stable.
CONDITIONS DE RÉACTIVITÉ : Éviter la chaleur excessive.
INCOMPATIBILITÉ : Acides forts, agents oxydants et réducteurs puissants, bases, composés halogénés.
PRODUITS DANGEREUX DE DÉCOMPOSITION : Lors d'un incendie, des gaz irritants et toxiques, tels que monoxyde de carbone, dioxyde de carbone et autres composés toxiques et irritants tels que formaldéhyde, méthanol, acide acétique, peroxyde d'hydrogène, méthane et oxyde d'éthylène peuvent se former, dépendant des conditions d'incendie.
CONDITIONS À ÉVITER : Flammes nues, étincelles, décharge électrostatique, chaleur et autres sources d'ignition; exposition prolongée au soleil direct.
POLYMÉRISATION INCONTRÔLÉE : Aucune

SECTION XI : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

DONNÉES TOXICOLOGIQUES

n-Heptane : (1)

CL₅₀ (inhalation, rat) : 25 000 ppm (103 g/m³) (exposition de 4 heures)

DL₅₀ (oral, rat) : Plus de 15 000 mg/kg

DL₅₀ (cutané, lapin) : Non disponible

n-Hexane : (1)

CL₅₀ (rat mâle) : 38 500 ppm (exposition de 4 heures); mentionné comme 7 700 ppm (271 040 mg/m³) (exposition de 1 heure)

DL₅₀ (oral, rat de 14 jours) : 15 840 mg/kg

Acétone : (1)

LC₅₀ (rat mâle) : 30 000 ppm (exposition de 4 heures)

LD₅₀ (oral, rat femelle) : 5 800 mg/kg

LD₅₀ (cutané, lapin) : > 15 800 mg/kg

Propane : (1)

Non disponible

Isobutane : (1)

CL₅₀ (inhalation, souris) : 520 000 ppm (52%) (exposition de 2 heures)

Effets de l'exposition à court terme (aigus)

INHALATION

Naphta : Le principal effet de l'inhalation du naphta est la dépression du SNC. Les effets observés chez les animaux expérimentaux, avec des doses à la hausse, ont été : irritation, respiration irrégulière, prostration, coma, convulsions et mort des suites d'un arrêt respiratoire. À des concentrations de 8 000 ppm, les souris ont eu de l'irritation, une respiration irrégulière et de l'inconscience après 5 minutes. Après 30 à 50 minutes, il y a eu narcose à des niveaux de 10 000 à 15 000 ppm de naphta. Des concentrations de naphta de 15 000 ppm à 20 000 ppm pendant 30 à 60 minutes ont causé des convulsions et la mort. À 48 000 ppm, il y a eu un arrêt respiratoire chez trois des quatre souris en moins de 3 minutes. (1)

Acétone : Plusieurs études ont évalué les effets de l'acétone sur le SNC. Le degré de dépression du SNC dépend de la concentration d'acétone et de la durée de l'exposition. On a observé de la somnolence, de l'incoordination, la perte des réflexes, la perte de conscience, la défaillance respiratoire et le décès. En général, des concentrations d'acétone dépassant 8 000 ppm sont requises pour produire des symptômes, peu importe la durée de l'exposition et les espèces testées. (1)

Propane : Des cochons d'inde respirant 5,5% (55 000 ppm) de propane par le volume ont développé des tremblements après 5 minutes. Des nausées, des haut-le-cœur et de la stupeur ont été observés lorsque les animaux étaient exposés pendant 30-120 minutes. Tous les animaux ont survécu à une exposition de deux heures et n'ont eu aucun dommage significatif des tissus. Une concentration en gaz de 89% n'a pas causé l'anesthésie, mais a diminué la tension artérielle des chats. L'inhalation de 10% de propane par des souris et de 15% par des chiens cause une faible sensibilisation cardiaque. Tous ces effets semblent réversibles lorsque l'exposition cesse. Chez les primates, 10% (100 000 ppm) de propane a causé quelques changements au niveau des fonctions du cœur. À 20% il y avait aggravation de ces symptômes et une dépression respiratoire. (1)

Isobutane : Les souris exposées à des concentrations d'isobutane de 15% (150 000 ppm), de 20% (200 000 ppm) et de 23% (230 000 ppm) ont montré des signes d'anesthésie dans un délai de 60, 17 et 26 minutes, respectivement. Chez les singes, l'exposition de 10 à 20% (100 000 à 200 000 ppm) n'a causé aucun effet sur la circulation mais a causé une légère dépression respiratoire. L'isobutane est un faible sensibilisant cardiaque chez les chiens et les rats (les concentrations élevées peuvent causer des battements de cœur anormaux chez les animaux exposés au stress). (1)

IRRITATION DES YEUX

Naphta et Propane : Il n'y a aucune information disponible.

Acétone : L'acétone est un irritant grave. (1)

Isobutane (lapin) : L'application d'un pulvérisateur pour cheveux contenant 22% d'isobutane a causé une irritation modérée et temporaire. (1)

CONTACT AVEC LA PEAU

Naphta : Aucun décès et aucun effet sur le gain de poids n'est survenu chez les cochons d'Inde pendant jusqu'à un mois suite à l'application sur la peau de 3 500 mg/kg de naphta non dilué (appliqué à une simple dose de 2 ml) pendant une semaine. L'application sur la peau de 1 320-3 300 mg/kg (mentionné comme 2-5 ml/kg) de naphta commercial (45% naphta), sous couvert, pendant 4 heures a résulté en inconfort et incoordination chez les lapins. Des décès sont survenus aux doses les plus élevées, cinq jours après l'exposition. (1)

Acétone : L'acétone n'est pas un irritant ou est un irritant très léger. (1)

Propane : Plusieurs formulations contenant un mélange de propane-isobutane ont été testées pour leurs effets irritants sur la peau. Toutes les formulations contenaient moins de 13% de propane. Toutes les formulations contenant du propane n'ont causé que de légères irritations. (1)

Isobutane (lapin) : L'application d'une formulation contenant 83,2% d'isobutane a eu comme conséquence une irritation modérée. Cependant, l'application des autres formulations contenant 74,25 à 89,55% d'isobutane n'ont produit qu'une irritation modérée. La présence de d'autres produits chimiques dans les formulations a probablement influencé les résultats. (1)

INGESTION

Naphta : La toxicité orale est relativement faible sauf si le produit est aspiré dans les poumons. L'aspiration de 0,2 ml de naphta a causé des convulsions et le décès chez des rats en quelques secondes. Les décès rapides semblent être dus à un arrêt cardiaque, une paralysie respiratoire et une asphyxie plutôt que de l'œdème pulmonaire ou une hémorragie. (1)

Acétone : L'exposition orale à de grandes quantités d'acétone dans l'eau potable pendant 14 jours a produit une légère toxicité chez des rats et des souris. (1)

Propane et Isobutane : Pas applicable pour les gaz.

Effets de l'exposition à long terme (chroniques)

INHALATION

Naphta : Les données actuelles n'ont révélé aucun effet toxique majeur des suites de l'exposition à long terme par inhalation. Aucun effet toxique n'a été observé chez les rats exposés à 400 ou 3 000 ppm pendant 26 semaines. Quelques changements ont été observés au niveau des enzymes du foie mais aucun au niveau des paramètres sanguins. On a observé que le naphta a causé des pertes auditives chez les rats exposés à 4 000 ppm pendant 28 jours. Il y a eu une hausse significative du seuil auditif dans les fréquences moyennes (8 à 16 kHz). Ces effets n'ont pas été notés dans le groupe exposé à faible concentration (800 ppm). Les rats exposés au naphta à 3 000 ppm pendant 16 semaines n'ont montré aucune évidence de dommages au nerf périphérique. Des résultats similaires ont été observés chez des rats exposés à des concentrations de 1 500 ppm pendant 30 semaines ou 3 000 ppm pendant 26 semaines. Les études métaboliques ont détecté le métabolite neurotoxique de 2,5-heptanedione dans l'urine des animaux exposés au naphta pendant 6 heures à 1 800 ppm ou à 2 000 ppm. Bien que le 2,5-heptanedione soit un métabolite mineur (présent à moins de 1%) il n'est pas possible d'effacer les effets neurotoxiques d'une exposition au naphta. (1)

Acétone : On n'a observé aucun effet nocif significatif chez des rats exposés par inhalation à 19 000 ppm (3 heures/jour, 5 jours/semaine) pendant 8 semaines. (1)

SECTION XII : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

EFFETS ENVIRONNEMENTAUX

Lors d'un incendie, empêcher l'eau de s'infiltrer dans les sols, sous-sols, les égouts pluviaux ou sanitaires, les lacs, les rivières, les ruisseaux ou les conduites d'eau publiques. Bloquer l'accès vers les drains et les fossés. Selon la réglementation, les autorités provinciales, fédérales et d'autres agences peuvent exiger d'être mises au courant de l'incident. La zone du déversement doit être nettoyée et restaurée à son état original ou de façon à satisfaire les autorités. Ce produit peut être dommageable pour la vie aquatique.

SECTION XIII : ÉLIMINATION DU PRODUIT

ÉLIMINATION DU PRODUIT

Ce produit est considéré comme une matière dangereuse. Consulter les autorités locales (provinciales, territoriales ou nationales) pour connaître les méthodes d'élimination. Cette matière est également reconnue comme un déchet dangereux par le RCRA (É.-U.); l'élimination doit donc suivre la réglementation de l'EPA.

SECTION XIV : INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT

CLASSIFICATION (TMD - DOT) : Classe 2.1

NUMÉRO D'IDENTIFICATION DU PRODUIT : UN 1950

APPELLATION RÉGLEMENTAIRE : Aérosols

GROUPE D'EMBALLAGE : Aucun

LES CONTENANTS SONT CONFORMES AUX NORMES.

SECTION XV : INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

SIMDUT

A : Gaz comprimé

B5 : Aérosol inflammable.

D2B : Matières toxiques ayant d'autres effets (acétone, irritant grave pour les yeux, naphta, irritant grave pour la peau).

LIS : Tous les ingrédients de ce produit sont consignés dans la Liste Intérieure des Substances (LIS – Canada).

TSCA : Tous les ingrédients de ce produit sont consignés dans le Toxic Substances Control Act Inventory (TSCA – États-Unis).

HMIS (États-Unis) :		NFPA (États-Unis) :	
Santé	2	Santé	2
Inflammabilité	4	Inflammabilité	4
Risque physique	0	Instabilité	0
Équipement protecteur	G	Danger spécifique	-

SECTION XVI : RENSEIGNEMENTS DIVERS

GLOSSAIRE

ANSI : American National Standards Institute

ASTM : American Society for Testing and Materials

CAS : Chemical Abstract Services

CSA : Association Canadienne de Normalisation

DL₅₀/CL₅₀ : Dose létale et concentration létale les moins élevées publiées

DOT : Department of Transportation (États-Unis)

EPA : Environmental Protection Agency (États-Unis)

HMIS : Hazardous Material Information System

NFPA : National Fire Protection Association

NTP : National Toxicology Program (États-Unis)

OSHA : Occupational Safety & Health Administration (États-Unis)

RCRA : Resource Conservation and Recovery Act (États-Unis)

SIMDUT : Système d'informations sur les matières dangereuses utilisées au travail

TMD : Transport des marchandises dangereuses (Canada)

TLV-TWA : Valeur limite d'exposition – Moyenne pondérée en fonction du temps

Propane : Aucune toxicité ou anomalie n'a été observée chez les singes exposés à environ 750 ppm pendant 90 jours. Des résultats similaires ont été obtenus dans une autre étude où des singes étaient exposés à des aérosols contenant 65% de propane et d'isobutane. (1)

Isobutane : Des lapins et des singes ont été exposés pendant 90 jours à trois aérosols différents (2 pour les cheveux et un déodorant) contenant de l'isobutane. Aucun effet toxique significatif n'a été observé dans aucune de ces études. (1)

INGESTION

Naphta : Il n'y a aucune information disponible.

Acétone : On a observé de légers effets nocifs chez des rats et des souris exposés à des doses orales élevées pendant 13 semaines. (1)

Propane et Isobutane : Pas applicable pour les gaz.

SENSIBILISATION DE LA PEAU

Naphta, Propane et Isobutane : Il n'y a aucune information disponible.

Acétone : L'acétone n'est pas un sensibilisant de la peau. (1)

CANCÉROGÉNÉCITÉ

Naphta, Propane et Isobutane : Il n'y a aucune information disponible.

Acétone : L'acétone n'est pas connue comme un cancérigène. (1)

TÉRATOGENÉCITÉ, EMBRYOTOXICITÉ, FŒTOTOXICITÉ

Naphta : Le naphta n'a produit aucune embryotoxicité ou tératogénéicité chez des rats suite à l'inhalation, ou chez des souris suite à l'exposition orale au naphta. On a observé la fœtotoxicité chez des souris suite à l'ingestion et chez des rats suite à l'inhalation de doses qui ont produit la toxicité maternelle. (1)

Acétone : L'information disponible n'est pas suffisante pour conclure que l'acétone cause la toxicité sur le développement. L'inhalation d'acétone a causé la fœtotoxicité chez des rats et des souris et l'embryotoxicité chez des souris, mais seulement à des concentrations qui ont aussi causé la toxicité maternelle. (1)

Propane et Isobutane : Il n'y a aucune information disponible.

TOXICITÉ SUR LA REPRODUCTION

Naphta : Des effets testiculaires graves ont été observés chez des rats et des souris suite à l'inhalation et à l'exposition orale à des concentrations qui ont produit une autre toxicité significative (neuropathie périphérique). Dans certains cas, la production de sperme s'est arrêtée et parfois le dommage a été irréversible. (1)

Acétone : L'information disponible n'est pas suffisante pour conclure que l'acétone cause la toxicité sur la reproduction. On a observé des effets sur les spermatozoïdes chez des rats exposés oralement à une dose qui a causé une autre toxicité significative. (1)

Propane et Isobutane : Il n'y a aucune information disponible.

MUTAGÉNÉCITÉ

Naphta, Propane et Isobutane : Il n'y a aucune information disponible.

Acétone : L'acétone n'est pas connue comme mutagène. Il n'y a aucune étude confirmée qui montre de la mutagénéicité chez des animaux vivants. Des résultats négatifs ont été obtenus dans la plupart des études avec des cellules mammaliennes cultivées et des bactéries. (1)

SUBSTANCES SYNERGIQUES

Acétone : L'acétone a augmenté la toxicité sur le foie et/ou les reins de plusieurs produits chimiques incluant le tétrachlorure de carbone, le chloroforme, le trichloroéthylène, le bromodichlorométhane, le dibromochlorométhane, la N-nitrosodiméthylamine et le 1,1,2-trichloroéthane. Elle augmente aussi la toxicité sur les poumons du styrène, la létalité de l'acétonitrile et la neurotoxicité de la 2,5-hexanedione chez des animaux de laboratoire. (1)

Référence :

(1) CHEMINFO (2012) Canadian Centre for Occupational Health and Safety, Hamilton (Ontario), Canada

Numéro de la fiche signalétique : CA U DRU SS FS 015

Pour plus de renseignements : 1 800 567-1492

Les fiches signalétiques de SOPREMA Canada sont disponibles sur Internet à l'adresse suivante : www.soprema.ca

Justification de la mise à jour :

- Mise à jour des données sur l'acétone.

Cette fiche signalétique a été formulée en vertu de la norme ANSI Z400.1 (États-Unis), de la norme 29 CFR Part. 1910-1200 d'OSHA (États-Unis) et du règlement DORS/88-66 du SIMDUT (Canada).

Au meilleur de nos connaissances, les renseignements contenus dans ce document sont exacts. Toutefois, ni le fournisseur mentionné ci-dessus, ni aucune de ces sociétés ne peuvent être tenus responsables, en tout ou en partie, de l'exactitude ou du caractère exhaustif des renseignements contenus dans ce document. L'utilisateur est en définitive seul responsable de déterminer si le produit convient à l'usage qu'il veut en faire. Tous les matériaux ou produits peuvent présenter certains risques et devraient être utilisés avec prudence. Bien que certains risques soient décrits dans ce document, nous ne pouvons garantir que ce sont les seuls risques qui existent.